

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 30 JUIN 2021**

Délibération n°

2021058

Date de convocation : 24/06/2021

Date d'affichage : 05/07/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 20

Vote : 20
Pour : 20
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 24 juin 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA (arrivé à 19h45).

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Laure TREMOUILLE, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mmes Guénaél LE CAM, Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER) & Ms Christian GARRIGUES, Philippe BIGOTEAU.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

O.J n°2 : Mise à jour des tarifs du pôle enfance-jeunesse de la mairie de Bassussarry

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET

➤ Restauration scolaire :

Pour rappel, les tarifs appliqués actuellement ont été mis en place depuis la rentrée de septembre 2019 comme suit :

Forfaits mensuels	Enfants domiciliés à Bassussarry	Enfants domiciliés hors Bassussarry
Forfait 4 repas/semaine	55€	58€
Forfait 3 repas/semaine	49€	51€
Forfait 2 repas/semaine	39€	41€

Lors de la commission sociale du 29 mars 2021, il a été proposé de revoir ces tarifs et de les augmenter comme suit à partir de la rentrée scolaire de septembre 2021 :

Forfaits mensuels	Enfants domiciliés à Bassussarry	Enfants domiciliés hors Bassussarry
Forfait 4 repas/semaine	57€	60€
Forfait 3 repas/semaine	50€	52€
Forfait 2 repas/semaine	40€	42€

✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

➤ **Centre de loisirs :**

Pour rappel, les tarifs appliqués actuellement et depuis la rentrée de septembre 2019 étaient divisés en 4 tranches, suivant le quotient familial, comme suit :

- de 0 à 650€
- de 651€ à 1 000€
- de 1 001€ à 1 500€
- + de 1 500€

Lors de la réunion de la commission sociale du 29 mars 2021, il a été proposé de rajouter une tranche dans le calcul du quotient familial.

Dès lors, à compter de la rentrée de septembre 2021, les tarifs applicables seraient les suivants :

Quotient familial	Enfant de Bassussarry		Enfant hors Bassussarry	
	JOURNEE	½ JOURNEE	JOURNEE	½ JOURNEE
De 0 à 650€	8€	4€	10€	5€
De 651 à 750€	10€	5€	12€	6€
De 751 à 1 000€	12€	6€	14€	7€
De 1 001 à 1 500€	15€	8€	17€	9€
+ de 1 500€	17€	10€	19€	11€

✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus serait appliqué pour le personnel communal.*

➤ **Garderie périscolaire :**

- Enfants de Bassussarry :

Abonnements mensuels	QF < 750€	QF > 750€
Abonnement matin	13€	16€
Abonnement soir	15€	19€
Abonnement matin & soir	20€	26€

✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus serait appliqué pour le personnel communal.*

• Enfants hors Bassussarry :

Abonnements mensuels	QF < 750€	QF > 750€
Abonnement matin	14€	17€
Abonnement soir	16€	20€
Abonnement matin & soir	21€	27€

- ✓ *Carnet de 10 tickets pour des inscriptions occasionnelles : 25€ ;*
- ✓ *Familles nombreuses : ½ tarif à partir du 3^{ème} enfant présent à l'accueil périscolaire ;*
- ✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

➤ **Majoration de retard uniquement pour le centre de loisirs :**

Pour tout retard, une majoration de 5€ par retard sera facturée à la fin du mois.

✓ **Annulation :**

Toute inscription non annulée au moins 48h à l'avance ne donnera pas lieu à un remboursement.

➤ **Local jeunes :**

Les tarifs des prestations proposées par le local jeunes resteraient inchangés pour les activités sans prestataire extérieur :

- ½ journée : 4€
- Journée : 10€ (ados restant sur place pendant la pause déjeuner)

- ✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus serait appliqué pour le personnel communal.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs des prestations du service enfance-jeunesse comme mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2021.

Fait à Bassussarry le 30 juin 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

